

Vendredi 19 mai 2017



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* EICHLER

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

M. FLETCHER

(N° 225) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SWAN

M. MALOWAY

M^{me} MARCELINO (Logan)

M. MARCELINO (Tyndall Park)

M. SARAN

M. LINDSEY

M^{me} LATHLIN

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(49 h 46 min)

(Assemblée — Santé, Aînés et Vie active)

(salle 255 — Finances)

(salle 254 — Conseil exécutif)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

(amendements [3] — M. SWAN)

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**
(amendement [1] — M. SWAN)

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 18) — *Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**
(amendements [3] — M. SWAN)

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 25) — *Loi sur la réduction des méfaits du cannabis (modification de diverses dispositions législatives)/The Cannabis Harm Prevention Act (Various Acts Amended)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**
(amendements [6] — M^{me} la ministre STEFANSON)

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**
(amendements [2] — M. SWAN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre FRIESEN

(N^o 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M^{me} la ministre CLARKE

(N^o 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le ministre CULLEN

(N^o 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 21) — *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**
(amendé — comité)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 22) — *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 28) — *Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 29) — *Loi sur la restructuration des unités de négociation dans le secteur de la santé/The Health Sector Bargaining Unit Review Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* COX

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(M. SWAN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(Recommandé par l'administrateur)

M^{me} la *ministre* CLARKE

(N^o 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* WISHART

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M. ALLUM — Outils pour la promotion de la santé mentale et cadre de travail axé sur la guérison

17. Attendu :

que la maladie mentale est la principale catégorie de maladie et la première cause d'incapacité au Canada et qu'environ 25 % des Manitobains reçoivent des soins pour des maladies mentales;

qu'environ 198 Manitobains font partie des 4 000 Canadiens qui se suicident chaque année, ce qui représente presque un suicide tous les deux jours;

que le système biomédical préconise une approche pharmacologique face au traitement des maladies mentales, que cette approche domine au sein du système de santé mentale puisqu'elle est la seule à être largement subventionnée par les fonds publics et que, par conséquent, les gens qui tentent

d'améliorer leur santé mentale sont davantage à risque de développer une dépendance aux médicaments d'ordonnance;

que sans une approche équilibrée dans le traitement de la santé mentale, le recours exclusif à une approche pharmacologique a des effets secondaires inquiétants, tant au niveau physique que mental, qui peuvent donner lieu à une utilisation inappropriée de médicaments, à l'adoption de mécanismes d'adaptation néfastes et à des comportements de dépendance;

que des études récentes ont souligné la nécessité d'avoir recours à un modèle axé sur la guérison pour faire face aux inégalités sociales et à l'évolution constante des services et des soutiens en matière de santé mentale;

qu'un système axé sur la guérison au profit des personnes atteintes de maladies mentales doit reposer sur des valeurs d'autodétermination et d'autogestion et qu'il doit permettre à ces personnes de participer à la société en tant que citoyennes et citoyens à part entière;

que la sensibilisation à la santé mentale est considérée comme l'une des méthodes axées sur la guérison les plus efficaces pour améliorer la santé mentale, prévenir le suicide et accroître la probabilité que les Manitobains demandent les services de santé mentale les mieux adaptés à leurs besoins;

que les outils pour la promotion de la santé mentale offrent aux Manitobains des stratégies efficaces, à prix abordable et applicables à la vie quotidienne qui favorisent le développement des capacités et la résilience et qu'ils comprennent des activités de prévention destinées aux groupes à risque;

que ces outils sont particulièrement importants en tant que méthodes d'intervention précoces auprès des jeunes afin de prévenir qu'ils souffrent de maladies mentales graves et chroniques plus tard dans leur vie et qu'ils dépendent des médicaments dans le cadre de traitements en santé mentale;

que les médecins de premier recours sont souvent le premier contact avec le système de santé mentale et qu'ils doivent être suffisamment formés pour connaître et comprendre les services et les outils biomédicaux ou axés sur la guérison qui sont à la disposition de leurs patients de sorte que ces derniers puissent plus facilement reprendre le chemin de la guérison qui leur est approprié,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à élaborer un modèle comprenant un cadre de travail axé sur la guérison et des outils pour la promotion de la santé mentale afin de mieux informer les Manitobains qui ont besoin du système de soins de santé mentale de même que les médecins qui leur servent de premier contact.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le jeudi 25 mai 2017, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Manitoba East Side Road Authority » et daté de septembre 2016;
 - rapport du vérificateur général intitulé « Public Interest Disclosure Investigation Manitoba East Side Road Authority » et daté de septembre 2016.
-